

Universités francophones

L'effectivité des droits fondamentaux dans les pays de la communauté francophone

Avant-propos de Sir Anerood Jugnauth

Préface de Michel Guillou



MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



DR 597

Colloque international
29 et 30 septembre, 1^{er} octobre 1993
Port-Louis

L'effectivité des droits fondamentaux dans les pays de la communauté francophone

Sous le haut patronage du Ministre de la Justice
de la République de Maurice

ZDC 2213



Organisé par l'AUPELF-UREF, avec la participation des universités de Maurice, d'Antananarivo et de La Réunion et le concours du Ministère français de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Sommaire

Avant-propos	11
Sir Anerood Jugnauth <i>Premier Ministre de la République de Maurice</i>	
Préface	13
Monsieur Michel Guillou <i>Directeur général de l'AUPELF, Recteur de l'UREF</i>	
Séances inaugurales	
Monsieur Michel Guillou	17
<i>Directeur général de l'AUPELF, Recteur de l'UREF</i>	
Monsieur Jagadish Manrakhan	23
<i>Vice-Chancelier de l'Université de Maurice, République de Maurice</i>	
M. le Recteur Christian Philip	27
<i>Représentant M. le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, France</i>	
S. E. Madame Shirin Aumeeruddy Cziffra	29
<i>Présidente du Conseil permanent de la Francophonie, République de Maurice Ambassadeur de la République de Maurice en France</i>	
Monsieur Alan Ganoo	33
<i>Ministre de la Justice de la République de Maurice</i>	
Universalité des droits fondamentaux et diversité culturelle	
L'universalité des droits fondamentaux et la diversité culturelle	39
M. le Chef-Juge Sir Victor Glover <i>République de Maurice</i>	
M. le Professeur Louis Favoreu	47
<i>Université d'Aix-Marseille III, France</i>	
Universalité des droits fondamentaux et diversité culturelle	53
M. le Professeur François Terré <i>Université de Paris II, France</i>	
Les droits de l'homme entre un universalisme hâtif et le ghetto des particularismes culturels	59
M. le Professeur Étienne Le Roy <i>Université de Paris I, France</i>	

L'accès aux droits fondamentaux

• L'égalité (inégalités compensatrices)

Fondements et mise en œuvre des programmes d'accès à l'égalité au Québec et au Canada	75
M. le Professeur Daniel Proulx	
<i>Université d'Ottawa, Canada</i>	

Les inégalités compensatrices	87
M. le Professeur Rusen Ergec	
<i>Université libre de Bruxelles, Belgique</i>	

Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et aperçu de la situation dans le monde	95
Pauline Côté et John Kabano	
<i>Directrice du département des Sciences de l'éducation, Université du Québec à Rimouski, Canada.</i>	

• Le développement

Le droit de l'homme au développement	107
M. le Doyen Abdelfattah Amor	
<i>Université de Tunis II, Tunisie</i>	

L'effectivité du droit au développement	117
M. le Professeur Pierre Arsenault	
<i>Université de Moncton, Canada</i>	

L'accès aux droits fondamentaux : le développement	133
M. le Professeur Maurice Flory	
<i>Université d'Aix-Marseille III, France</i>	

• La liberté de conscience

L'accès aux droits fondamentaux. La liberté de conscience	145
M. le Professeur Giorgio Malinverni	
<i>Université de Genève, Suisse</i>	

La liberté religieuse dans les textes internationaux	155
M. le Professeur Jean Duffar	
<i>Université de Paris XII, France</i>	

La liberté religieuse : l'exemple libanais	179
M. le Professeur Hassân-Tabet Rifâat	
<i>Université Saint-Joseph, Beyrouth, Liban</i>	

• Les droits de la personnalité

Les droits de la personnalité	199
Mme le Professeur Édith Deleury	
<i>Université Laval, Canada</i>	

Les droits de la personnalité au regard de la médecine et de la biologie contemporaines	209
Mme le Professeur Christiane Hennau-Hublet	
<i>Université catholique de Louvain, Belgique</i>	

L'accès aux droits de la personnalité, évolution et tendances au Maroc	229
M. le Professeur Mohamed Drissi Alami	
<i>Université de Rabat, Maroc</i>	

Les mécanismes de garanties des droits fondamentaux

• L'accès à la justice et ses obstacles

L'accès à la justice et ses obstacles	241
M. le Doyen René Degni-Segui <i>Université d'Abidjan, Côte d'Ivoire</i>	
L'accès à la justice et ses obstacles	257
M. le Professeur Pierre Couvrat <i>Université de Poitiers, France</i>	
L'accès à la justice et les droits fondamentaux comme moyen et comme fin	263
M. le Professeur Yves-Marie Morissette <i>Université Mc Gill, Canada</i>	
L'accès à la justice en Afrique francophone : problèmes et perspectives. Le cas du Burkina Faso ...	295
M. le Doyen Filiga Michel Sawadogo <i>Université de Ouagadougou, Burkina Faso</i>	

• Protection des droits fondamentaux et systèmes juridiques

Protection des droits fondamentaux et systèmes juridiques	317
M. le Professeur André Morel <i>Université de Montréal, Canada</i>	
La Common Law, l'État de droit et la protection des droits fondamentaux	329
M. le Professeur John A. Manwaring <i>Université d'Ottawa, Canada</i>	
La protection des droits fondamentaux dans un système de droit mixte : le cas du droit de propriété à Maurice	345
M. le Professeur Jacques Colom <i>Université de La Réunion, France</i>	
Protection des droits fondamentaux et systèmes juridiques Les appels au comité judiciaire du Conseil privé du Royaume Uni	351
M. le Professeur Dheeruj Seetulsingh <i>Université de Maurice, République de Maurice</i>	

• Contrôle de constitutionnalité et droits fondamentaux

Contrôle de constitutionnalité et droits fondamentaux	371
M. le Doyen Henry Roussillon <i>Université de Toulouse I, France</i>	
Contrôle de constitutionnalité et droits fondamentaux Le Canada, synthèse des courants américain et britannique	381
M. le Professeur Pierre Foucher <i>Université de Moncton, Canada</i>	
Le contrôle de la constitutionnalité des lois : quelle procédure ?	395
M. le Professeur Rafâa Ben Achour <i>Université de Tunis II, Tunisie</i>	

Le contrôle de constitutionnalité des droits fondamentaux dans les pays européens	405
M. le Professeur Xavier Philippe	
<i>Université de La Réunion, France</i>	
Souveraineté parlementaire et suprématie constitutionnelle	425
M. le Professeur Milan J. N. Meetarbahn	
<i>Université de Maurice, Maurice</i>	
• Mécanismes internationaux de garanties des droits	
Les garanties internationales des droits fondamentaux	437
M. le Professeur Joe Verhoeven	
<i>Université catholique de Louvain, Belgique</i>	
La protection des droits fondamentaux dans la communauté européenne	449
M. le Professeur Jean Vergès	
<i>Université de Paris I, France</i>	
• Les mécanismes non juridictionnels de protection des droits	
L'ombudsman, comme mécanisme non juridictionnel de protection des droits	465
Maître Daniel Jacoby	
<i>Protecteur du Citoyen, Québec, Canada</i>	
Les mécanismes non juridictionnels de protection des droits	485
Mme le Professeur Jacqueline Morand-Deville	
<i>Université de Paris I, France</i>	
Les mécanismes non juridictionnels de protection des droits fondamentaux à Madagascar	505
M. Ratiary Ramarolanto-Ratiaray	
<i>Université d'Antananarivo, République Malgache</i>	
Synthèse	523
M. le Doyen Jean du Bois de Gaudusson	
<i>Université de Bordeaux I, France</i>	
Sanctions de la violation des droits fondamentaux	
La commission africaine des droits de l'homme et des peuples entre son passé et son avenir	529
M. le Professeur Paul-Gérard Pougoué	
<i>Université de Yaoundé, Cameroun</i>	
• L'effectivité des sanctions	
L'effectivité des sanctions de la violation des droits fondamentaux dans les pays de la communauté francophone	535
M. le Doyen Guillaume Drago	
<i>Université de Rennes I, France</i>	
L'effectivité des sanctions des violations des droits fondamentaux. Développements récents	541
M. le Professeur Slim Laghmani	
<i>Université de Tunis II, Tunisie</i>	
L'effectivité "cachée" de la sanction de la violation de la convention européenne des droits de l'homme	555
M. le Professeur Frédéric Sudre	
<i>Université de Montpellier I, France</i>	

• Les voies d'exécution à l'encontre de la personne publique

Le pouvoir d'injonction du juge comme condition de l'efficacité des droits fondamentaux	569
M. le Professeur Ghislain Otis	
<i>Université Laval, Canada</i>	

Les voies d'exécution contre les personnes publiques en droit mauritanien	583
M. le Professeur Ahmed Salem Ould Boubout	
<i>Université de Nouakchott, Mauritanie</i>	

Les voies d'exécution à l'encontre de la personne publique	595
M. le Professeur Paul Lewalle	
<i>Université de Liège, Belgique</i>	

• Les sanctions administratives

Sanctions de la violation des droits fondamentaux. Les sanctions administratives	619
M. le Professeur Franck Moderne	
<i>Université de Paris I, France</i>	

Les sanctions administratives à la violation des droits fondamentaux. Du déni au pari : l'expérience malgache	635
M. le Professeur Andrianaivo Rajaona	
<i>Université d'Antananarivo, République Malgache</i>	

• La sanction pécuniaire d'une atteinte aux droits

La sanction pécuniaire d'une atteinte aux droits fondamentaux	647
M. le Professeur Blaise Knapp	
<i>Université de Genève, Suisse</i>	

La sanction pécuniaire d'une atteinte aux droits : le cas du Canada	653
Mme le Professeur Josée Bouchard	
<i>Université d'Ottawa, Canada</i>	

Conclusion des travaux

L'effectivité des droits fondamentaux. Conclusion	669
M. le Professeur Jacques-Yvan Morin	
<i>Université de Montréal, Canada</i>	

Clôture officielle du colloque

Monsieur Émile Rakotomahaninia Ralaisoa	677
<i>Recteur de l'Université d'Antananarivo, République Malgache</i>	

Monsieur Patrick Hervé	679
<i>Président de l'Université de La Réunion, France</i>	

Monsieur Pierre Gény	681
<i>Conseiller technique auprès du Ministre de la Culture et de la Francophonie, France</i>	

Discours de clôture	683
M. le Professeur Christian Philip	
<i>Représentant M. le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, France</i>	

Monsieur Michel Guillou	685
<i>Directeur général de l'AUPELF, Recteur de l'UREF</i>	

Adresse aux Chefs d'État et de gouvernement ayant en commun l'usage du français réunis à Maurice les 16-17-18 octobre 1993	687
---	-----

Universités francophones



Agence
francophone
pour l'enseignement
supérieur et la recherche

Prospectives francophones est une série de la collection Universités francophones de l'AUPELF-UREF dans laquelle paraissent des ouvrages portant sur les problèmes de l'université, de la recherche, des langues de la science dans la Francophonie d'aujourd'hui.

La question des droits de l'Homme est au cœur des préoccupations de la communauté francophone. Pourtant, les règles et conventions internationales régissant les droits de l'Homme ne sont pas toujours respectées.

Partant, l'AUPELF-UREF a organisé à la veille du cinquième Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français un colloque sur le thème de l'effectivité des droits fondamentaux dans les pays de la communauté francophone. Cent-cinquante juristes, provenant des universités francophones de toutes les régions de la Francophonie, ont exprimé leurs points de vue scientifiques sur la question, passant en revue le rôle de l'État, des individus, et les instruments juridiques mis à leur disposition pour faire appliquer les droits fondamentaux.

Ce recueil est une référence pour tous ceux qui, en Francophonie, s'interrogent sur l'accès, les mécanismes de garantie et les sanctions de la violation des droits fondamentaux.



9 782920 021488

I.S.S.N. 0993-3948
Diffusion EDICEF
ou ELLIPSES selon pays

59/4612/4
Imprimé en France

Prix France : 100 FF

Prix préférentiel UREF (Afrique, Amérique latine, Moyen-Orient, Haïti) : 50 FF